

EMMES & JUSTICE

La Société
Elizabeth Fry du Québec

**LANCE SA PREMIÈRE GRANDE CAMPAGNE DE
FINANCEMENT SUR CINQ ANS**

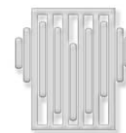
NOTRE MISSION EST UNIQUE

Par Ruth Gagnon, directrice générale

Il y a 24 ans les fondateurs ont lancé le défi de promouvoir, pour les femmes judiciarisées, des solutions pénales autres que l'emprisonnement. Depuis, nous apportons notre aide et notre soutien aux femmes judiciarisées qui ont la capacité de recevoir cette aide; qui sont réceptives à l'intervention et qui souhaitent vivre en harmonie avec la collectivité. La Société intervient devant les tribunaux, en milieu carcéral et en communauté. Elle a développé au fil des ans : la Maison Thérèse-Casgrain, un programme de prévention du vol à l'étalage, des programmes en prison, un service de conseils juridiques, des centres en région, un programme de surveillance communautaire, des programmes d'encadrement de bénévoles et le bulletin *Femmes et Justice* qu'elle publie deux fois par année.

À l'écoute des besoins des femmes et de la communauté

Les femmes judiciarisées sont aux prises avec d'énormes difficultés. Avant d'avoir des démêlés avec la justice, les femmes auxquelles la Société Elizabeth Fry vient en aide ont été longtemps prisonnières de leur milieu, de leurs conditions de vie, de leurs habitudes et trop souvent de leurs proches. Elles souffrent, entre autres, de pauvreté, d'une scolarité insuffisante, d'une histoire familiale empreinte d'abus, des problèmes de santé mentale, de dépendance à l'alcool et aux drogues et d'absence de réseau social. Des difficultés importantes qu'elles doivent affronter en quittant la prison.



É T É 2 0 0 4

**LA SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY
DU QUÉBEC,**
Lance sa première grande
campagne de financement

L'HISTOIRE DE MAUDE
Une double problématique
de plus en plus fréquente

**LE PARCOURS D'EMPLOI
DES FEMMES**
Avant et après la déten-
tion

INTERVENIR ENTRE LES MURS
Le meilleur ami de
la femme!

PROPOS FÉLINS

FAIRE JUSTICE AUTREMENT?
La justice réparatrice

**L'ISOLEMENT CELLULAIRE
DES FEMMES**
Dans les prisons canadiennes

**PAROLES DE FEMMES
PAROLES DE PRISON**

Pensées Poétiques
Freedom's Call



Un geste d'espoir

*Avec votre aide nous serons
en mesure de faire plus*

Votre soutien est essentiel

Chaque année, la Société offre à des centaines de femmes la possibilité de recevoir des services adaptés à leur situation. Une de ses forces est sa capacité d'imaginer et de développer des programmes innovateurs qui répondent à leurs besoins. Votre générosité nous permettra de couvrir un plus grand nombre et une plus grande diversité de besoins. Et avec davantage de ressources, plus de femmes judiciarisées bénéficieront des résultats de notre travail ce qui aura un impact positif sur leurs enfants et sur toute la collectivité.

Des services à développer

Développer des services d'accompagnement et de soutien qui font le pont entre la prison et la collectivité à l'intention des femmes qui, en raison d'un problème de santé mentale, d'un déficit intellectuel ou physique ou de leur âge, ont des difficultés importantes au plan de l'autonomie.

Développer des services à l'intention des femmes provenant de minorités ethniques.

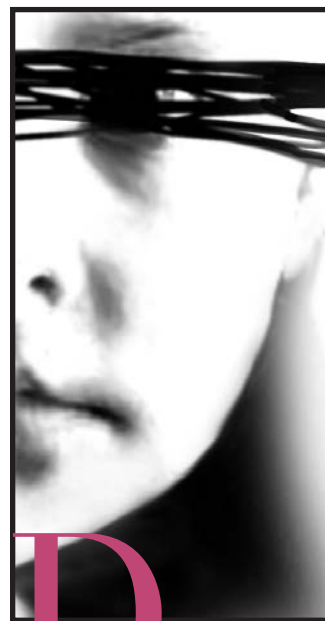
Intensifier l'aide que nous apportons aux femmes qui assument seules l'éducation de leurs enfants.

Investir dans le logement social afin de leur offrir un milieu de vie adéquat après leur séjour en maison de transition.

La campagne de financement

Pour poursuivre sa mission, la Société compte sur l'appui de particuliers et d'entreprises qui ont à cœur l'intégration des femmes judiciarisées afin qu'elles puissent prendre ou reprendre une place active au sein de notre collectivité. La Société approchera le milieu des affaires, celui des fondations, tant familiales que corporatives, et bien sûr, ses partenaires traditionnels. La campagne présidée par Dominique Larochelle débutera à l'été sous le thème :

*Une mesure de rechange
à l'incarcération.*



L'HISTOIRE DE MAUDE

Par Marie-Hélène Tremblay

*Marie-Hélène Tremblay est
criminologue de formation
et elle travaille à la Maison
Thérèse-Casgrain à titre de
conseillère clinique.*

*Ses champs d'intérêt portent
entre autres sur la double
problématique santé mentale
et délinquance.*

Dans le cadre du premier volet de L'Histoire de Maude (Femmes et Justice, vol.19, no.1), nous avons présenté le récit de vie d'une femme qui fit un séjour à la Maison Thérèse-Casgrain. Nous avons amorcé cette histoire de vie de l'enfance de Maude jusqu'à son entrée tardive dans le système judiciaire. Nous avons par la suite tracé les grandes lignes de la maladie mentale à laquelle Maude fut confrontée et ébauché un portrait rapide des conséquences que l'état psychotique eut sur sa vie. Dans le présent article, nous traiterons de l'intervention clinique qui fut mise en place autour de Maude jusqu'au moment où elle eut à quitter la Maison Thérèse-Casgrain. Pour conclure, nous aborderons les difficultés auxquelles elle fut confrontée en tentant de se réinsérer dans la société.

L'intervention clinique

Dans un premier temps, mentionnons que lorsque Maude fut admise à la Maison Thérèse-Casgrain, les intervenantes de la ressource n'étaient pas au courant du fait qu'elle avait des hallucinations auditives. Puisque Maude elle-même ne nous en a informé qu'une année et demie après son admission, l'intervention préconisée au départ changea d'orientation en cours de route. Effectivement, bien que Maude ait été évaluée en psychiatrie lors de son incarcération, le diagnostic émis par les psychiatres à ce moment concluait que madame souffrait de dépression et d'un trouble majeur de la personnalité.

Tel que nous le mentionnions dans l'article précédent, Maude amorça son séjour à la Maison Thérèse-Casgrain avec une médication impressionnante et dont les effets secondaires l'amenaient à dormir plus souvent qu'autrement. La qualité de vie qu'elle avait à ce moment était très peu intéressante puisque lorsqu'elle était éveillée, elle était très confuse. Malgré son besoin criant de soins appropriés, il fut long avant que Maude puisse bénéficier d'un suivi psychiatrique adapté. Effectivement, les services desservis par les hôpitaux psychiatriques étaient déjà, à ce moment, sectorisés. Autrement dit, les hôpitaux acceptent leur clientèle en fonction des quartiers qu'ils couvrent. Puisqu'à ce moment la Maison Thérèse-



UNE DOUBLE PROBLÉMATIQUE DE PLUS EN PLUS FRÉQUENTE

Casgrain se trouvait dans un autre secteur de la ville suite au ré-emplacment de ses locaux après l'incendie, l'hôpital couvrant ce secteur estima que madame relevait de l'hôpital qui couvrait notre secteur habituel et vice-versa. Ce fut donc lorsque nous avons réintégré la Maison Thérèse-Casgrain, soit quelques six mois plus tard que Maude fut pris en charge par le Allan Memorial, la clinique externe du Royal-Victoria.

La médication de la principale intéressée fut peu à peu réduite et réajustée. La médication ayant diminué de façon drastique, Maude était conséquemment moins confuse, plus éveillée et plus portée à échanger avec les autres mais aussi plus susceptible d'entendre des voix. Un lien se tissait tranquillement avec l'intervenante responsable de son suivi. Est-il besoin de souligner que compte tenu des blessures profondes subies dans sa vie, il ne fut pas aisé pour elle de se risquer à faire de nouveau confiance à quelqu'un et de se placer ainsi en situation d'être, une fois encore, trahie et blessée? La combinaison de la diminution des médicaments et l'amorce du lien de confiance eu pour impact positif que Maude aborda le fait qu'elle entendait des voix. À cette période, Maude ne pouvait verbaliser «entendre des voix». Ce concept très théorique d'hallucinations n'existait pas pour elle. Elle décrivait littéralement son monde interne qui pour elle, était tout à fait réel.

Tellement réel au niveau du discours également qu'à ce moment, je n'ai absolument pas réalisé que ce qu'elle verbalisait était de l'ordre du délire. Mentionnons que la formation de criminologue ne nous prépare pas au travail spécifique auprès des personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Lorsque je finis par réaliser que tout ce que Maude disait n'existait pas, j'eus l'impression de plonger sans filet dans un univers qui m'était totalement inconnu. Je demandai à Maude si elle avait parlé de tout cela avec l'infirmière psychiatrique qui la rencontrait une fois aux deux semaines. Elle me dit que non et qu'elle ne pouvait le faire, compte tenu des risques qu'elle faisait courir aux otages si elle en parlait.

Maude ne voulait absolument pas aborder les propos du ravisseur avec son psychiatre, ni même les bruits de coups qu'elle entendait sans

cesse dans la maison de transition. Elle allait même jusqu'à croire que nous étions complices avec le «ravisneur», que nous cachions dans la Maison Thérèse-Casgrain. Pour ma part, je contactai l'infirmière psychiatrique et lui parlai de la situation. Bien que nous soyons tenues au secret professionnel, ce dernier peut être brisé lorsque la santé, voire la vie d'une personne en dépend. Je craignais que Maude ne tente à nouveau de se suicider. L'infirmière me donna des conseils sur la façon de travailler cliniquement avec Maude par rapport à ses hallucinations auditives. Au cours des semaines suivantes, je travaillai à convaincre Maude de parler de ce qu'elle entendait, dans son suivi psychiatrique. À sa demande, je me présentai à l'hôpital avec elle, le jour où elle décida d'aborder le sujet avec son psychiatre. Elle craignait qu'ils la traitent de «folle».

Par la suite, la médication de Maude fut de nouveau réajustée. Cette question de médicaments devint en elle-même tout un défi. En effet, Maude ne voulait plus par moments se soumettre à celle-ci. Certains antipsychotiques ont pour effets secondaires entre autres la prise de poids, des spasmes sur tout le corps et l'endormissement. De plus, nous n'avions cessé d'expliquer à Maude qu'elle avait à prendre cette médication pour atténuer les voix qu'elle entendait et elle ne cessait de les entendre...

Nous avons à partir de ce moment réajusté les objectifs de séjour de Maude. Nous avons en effet réalisé que bien que l'objectif principal d'un séjour en maison de transition est la réinsertion dans la société, certaines des résidentes hypothéquées par leurs difficultés au niveau de la santé mentale n'y parviendront jamais. Nous avons mis en priorité l'importance pour Maude de comprendre et d'approprier sa problématique de santé mentale. Maude parvint à associer le fait que lorsqu'elle était stressée, elle était plus susceptible d'entendre des voix. Elle parvint même à identifier des stressors qui lui occasionnaient des hallucinations auditives à chaque fois qu'ils étaient présents dans sa vie. Ensemble, nous avons trouvé des moyens qui lui permettaient d'atténuer les voix qu'elle entendait, par exemple en changeant d'endroit dans la ressource où en s'adressant directement au ravisseur par le biais de la pensée.

La préparation au départ de la Maison Thérèse-Casgrain

Alors qu'en moyenne les résidentes de la ressource y passent environ 6 mois, le séjour de Maude s'étendit sur plusieurs années. Ce fut probablement la période la plus stable qu'elle connut de toute sa vie. Pour elle, envisager un départ était extrêmement anxiogène et conséquemment, entraînait la recrudescence de ses hallucinations auditives. Elle ressentit d'abord que nous l'abandonnions, que je ne l'aimais plus puisque je voulais qu'elle quitte ce milieu qui finalement, l'avait protégé à biens des points de vue. Elle finit par accepter la situation, mais seulement après que nous l'ayons assuré que nous maintiendrions un lien avec elle et que nos portes lui seraient toujours ouvertes si elle voulait nous visiter.

Nous ne sommes par parvenues dans le cadre du séjour à ce que Maude réalise la perte des capacités qu'elle avait auparavant. Bien que nous ayons essayé de lui faire accepter l'idée d'aller vivre dans une ressource spécialisée où des gens prendraient soin d'elle, elle continua de verbaliser qu'elle allait aller vivre seule en appartement. Le deuil de la personne qu'elle était avant sa psychose ne fut pas fait. Et c'est compréhensible. Il est moins souffrant pour elle de ne pas prendre conscience de ce qu'elle a perdu et de ce qu'elle est devenue. Son autonomie fut réduite par sa psychose et ses capacités également. Maude est engourdie par sa médication, elle n'est pas capable de demeurer éveillée plus de 3 heures d'affilée, elle n'aime pas sortir à l'extérieur seule ni circuler en transport en commun. Elle a peur et ne se sent pas en sécurité, ce qui est assez logique compte tenu de son vécu. Elle n'a pas appris à s'alimenter sainement et n'a pas l'énergie pour cuisiner des repas équilibrés trois fois par jour. Finalement, elle est très isolée socialement et son manque d'énergie et de motivation entravent la création de nouveaux liens sociaux. Pour toutes ces raisons, nous avons cherché une ressource d'hébergement pour elle, malgré son opposition.

Malheureusement, la majorité des ressources d'hébergement étaient soit à pleine capacité ou ne pouvaient admettre Maude parce que sa



L'HISTOIRE DE MAUDE



situation était trop complexe. Nous sommes quand même parvenues à lui trouver un studio, dans une ressource spécialisée pour personnes ayant des problèmes de santé mentale. La veille de son départ pour cet endroit, Maude se trouva un appartement où elle emménagea seule. Maude nous quitta ainsi.

mécanismes intermédiaires, si l'on peut dire, pour répondre à ses besoins. Il faudrait que sa situation s'améliore, ce qui n'arrivera pas ou qu'elle se détériore davantage pour qu'elle puisse bénéficier de services mieux adaptés. C'est dans ce contexte que Maude risque de faire une autre psychose ou de commettre un délit, pour finalement être reprise en charge par des systèmes qui auront tenté sans succès, faute

une femme qui a beaucoup souffert tout au long de sa vie et qui en subit encore les conséquences maintenant, à plusieurs niveaux. Et elle n'est pas la seule.

Au plan social, pouvons-nous accepter en fermant les yeux que certains individus soient vraiment laissés pour compte? Pire encore, que certaines ressources d'hébergement privées

Des nouvelles de Maude

Maude habite maintenant seule en appartement. Elle est très isolée et s'y ennue beaucoup. Elle a recommencé à consommer de l'alcool et a essayé à quelques reprises de prendre de la cocaïne, mais n'aime plus les effets. Elle m'expliqua être déçue de cela, parce qu'au moins elle se serait peut-être un peu moins ennuyée... Elle n'a pas de téléphone dans cet appartement qui s'avère être insalubre, infesté par les coquerelles et les souris.

Elle continue de voir son psychiatre et verbalise maintenant vouloir aller dans une ressource spécialisée. Le temps d'attente varie entre six mois et un an, ce qui est énorme compte tenu de la situation dans laquelle elle se trouve. Maude est en effet très à risque de connaître une autre psychose. Les signes précurseurs sont en place. Elle parle maintenant aux voix qu'elle entend, voix qui meublent le trop grand silence qui règne en permanence dans son appartement. Elle est de plus en plus agressive et les idéations suicidaires sont réapparues. Elle a toujours peur, seule. Elle dort beaucoup, écoute la télévision et s'alimente de biscuits et de friandises. Parfois, lorsqu'elle est plus en forme, elle vient faire un tour à la Maison Thérèse-Casgrain.

Les intervenants psychiatriques sont dépassés par cette situation pathétique face à laquelle les ressources sont presque inexistantes. Le CLSC du secteur cherche également des solutions, mais les besoins sont trop grands et les moyens disponibles insuffisants. Maude est au centre d'un système de santé et de services sociaux dans lesquels elle n'a pas vraiment de place, puisqu'elle est considérée comme un «cas» trop lourd pour certains et pas assez en crise pour les autres. Les systèmes sociaux n'ont pas de

Maude est au centre d'un système de santé et de services sociaux dans lesquels elle n'a pas vraiment de place puisqu'elle est considérée comme un «cas» trop lourd pour certains et pas assez en crise pour d'autres.

d'outils une fois à l'extérieur de ceux-ci, de la réinsérer dans la société.

À l'heure des choix

La ressource dont Maude aurait eu besoin en quittant la Maison Thérèse-Casgrain n'existe pas. Il serait possible de maximiser le potentiel d'autonomie des gens aux prises avec les mêmes difficultés qu'elle si les ressources nécessaires étaient mises en place pour y parvenir. Des ressources où les résidents pourraient bénéficier de soins de base (repas, hygiène corporelle, etc.) ainsi que d'une stimulation soutenue et nourrie par des intervenants spécialisés. Quant aux personnes qui acceptent d'être familles d'accueil en santé mentale en les hébergeant dans leur foyer, elles sont trop peu nombreuses pour répondre à la demande et manquent ensuite de support pour répondre adéquatement à leur mandat.

L'avenir pour Maude

J'aurais aimé que cette histoire se finisse autrement. J'aurais surtout voulu qu'elle commence autrement. Mais dans les faits, il s'agit d'un reflet assez juste de toute la complexité de la situation de femmes au prise avec un problème sévère de santé mentale, judiciairisées, isolées et ayant de multiples problématiques dans différentes sphères de leur vie. Maude est

abusent de ces personnes en chargeant des sommes exorbitantes pour y vivre alors que dans les faits, les lieux sont insalubres et les bénéficiaires laissés à eux-mêmes. Est-ce là la société que nous souhaitons?

La maladie mentale est une réalité qui touche une grande partie de la population, à différents niveaux. La désinstitutionnalisation a eu entre autres pour impact que des personnes malades n'ont ni les soins, ni les médicaments appropriés. Le milieu communautaire manque de ressources financières pour répondre à ces besoins criants.

Il est grand temps de mettre en place les mesures pour développer des solutions. La prison n'en est pas une. Et cessons d'attendre que des femmes et des hommes souffrant de maladie mentale soient incarcérés pour nous dire que finalement, ils étaient des «délinquant(e)s».

Marie-Hélène Tremblay,
criminologue



LE PARCOURS D'EMPLOI DES FEMMES AVANT ET APRÈS LA DÉTENTION

Claudia Larouche

Claudia Larouche termine un baccalauréat en journalisme à l'Université du Québec à Montréal. Originnaire de la Baie au Saguenay, elle est née avec une surdité profonde. Elle collabore à deux revues concernant la surdité en plus d'avoir déjà travaillé à RDI et à l'émission Enjeux à la Société Radio-Canada.

Les citoyennes et citoyens en général connaissent peu la réalité des femmes détenues dans des établissements provinciaux et fédéraux. Que vivent-elles avant, pendant et après leur détention? Les programmes offerts sont-ils adaptés à leurs besoins en matière de soutien psychologique et de réinsertion dans la société? L'étude intitulée "Insertion et maintien en emploi des femmes judiciairisées", a été publiée en novembre 2003 et s'est penchée sur ces grandes questions.

Portrait de la clientèle féminine

Les établissements de détention sous juridiction provinciale accueillent une clientèle qui doit purger des peines de moins de deux ans, tandis que les prisons sous juridiction fédérale s'adressent à des personnes devant demeurer en établissement pour une période de deux ans et plus.

Au cours des vingt dernières années, la proportion des femmes dans ces établissements a augmenté autant au provincial qu'au fédéral en passant respectivement de 5% à 9% et de 3% à 5%.

La clientèle féminine sous juridiction provinciale se retrouve en prison pour des délits divers. Un peu plus de 52% n'en étaient pas à leur première expérience du système judiciaire. Dans les établissements fédéraux, 65% des femmes purgent une peine pour un crime contre la personne. Une proportion de 19% des femmes effectue un séjour en détention à perpétuité tandis que le tiers quitte le pénitencier avant trois ans. Il est important de tenir compte de plusieurs caractéristiques entourant la vie de ces femmes. Les 2/3 qui purgent une peine au fédéral sont des mères et 70% d'entre elles élèvent seule leurs enfants. La majorité des femmes présentent un dossier académique qui a cessé d'évoluer dès le secondaire. Certaines possédaient un travail légal avant leur admission dans un établissement de détention, d'autres travaillaient de façon illégale (prostitution, escorte, vente de drogue, etc.). Par contre, 80% sont sans emploi au moment de l'admission. Chez plus de 20% de la clientèle, l'assurance-emploi est leur seul revenu. Ces femmes éprouvent, pour un grand nombre, des problèmes de santé physique et mentale car elles traînent derrière elles un passé chargé d'abus physiques et sexuels, de violence, de toxicomanie, etc.

Les femmes judiciairisées sont aussi des mères

Étant donné que la majorité des détenues tant au provincial qu'au fédéral possède des responsabilités familiales, il est impensable de ne pas adapter cette réalité à leur cheminement de réinsertion dans la société et sur le marché du travail. Il existe certains programmes pour permettre aux mères et aux enfants de se voir durant l'incarcération. Toutefois, certains règlements entourant les visites en milieu carcéral font l'objet de critiques. Par exemple, les premières visites à une nouvelle détenue dans les établissements provinciaux doivent être sécuritaires (une vitre sépare la détenue des membres de sa famille). De plus, seulement six à huit visites par mois sont permises.

L'établissement Joliette (pénitencier fédéral) a pallié à cette difficulté en offrant à sa clientèle un programme de visites qui permet aux femmes de maintenir des liens plus fréquents avec leurs enfants. Le pénitencier s'est doté d'infrastructures qui favorisent ces liens en installant un parloir, une salle de jeux et une cour extérieure pour permettre aux enfants de s'amuser. Il faut ajouter que cet établissement et la Maison Tanguay offrent des unités à l'écart pour que les mères puissent passer quelques jours avec leurs bambins. Les femmes enceintes admises au provincial ne peuvent pas rester avec leur nouveau-né, tandis que depuis 1998, les prisons fédérales permettent aux mères de garder leurs bébés. Les conséquences se montrent moins désastreuses puisqu'elles ont le temps de créer un lien affectif. Les enfants demeurent avec leur mère jusqu'à la période préscolaire.

Dans les deux maisons de transition au Québec, Maison Thérèse-Casgrain à Montréal et Expansion-Femmes à Québec, il est possible pour les femmes de garder leurs enfants d'âge préscolaire. L'étude démontre clairement qu'il y a un manque flagrant de budget pour assurer et mettre en place des services adaptés à cette réalité, notamment parce qu'il y a un petit nombre de femmes judiciairisées.

Le parcours en emploi : UN DÉFI DE TAILLE

Selon l'étude, les femmes sont plus nombreuses à obtenir une libération conditionnelle que les hommes. Elles éprouvent beaucoup plus de motivation à modifier leurs comportements et leurs styles de vie. Toutefois, elles se butent à de nombreuses difficultés au moment d'intégrer le marché du travail. Le manque de formation, le manque d'expérience professionnelle ainsi que le dossier judiciaire qui demeurent des contraintes importantes lors de la recherche d'un emploi jouent contre elles. Le poids de ces différents facteurs place ces femmes, souvent devant des emplois précaires et mal payés.



LE PARCOURS D'EMPLOI DES FEMMES AVANT ET APRÈS LA DÉTENTION

Durant leur détention, elles peuvent travailler dans différents secteurs tels que l'alimentation, l'entretien ménager, la buanderie, etc. Pour elles, c'est un moyen de ramasser des sous et de s'occuper activement. Mais après ?

Outre la remise en doute sur les formations en milieu de détention, replacer les femmes dans un parcours d'emploi est parsemé d'obstacles parce qu'elles ont vécu des moments difficiles et les exigences du marché de l'emploi sont sans cesse en hausse.

Si une détenue suit un cours d'imprimerie, elle reçoit un certificat de formation, mais accompagné de la mention "en milieu carcéral". Certaines se posent des questions sur l'efficacité des formations et des activités offertes. La couture donne de l'expérience de travail, mais les femmes ne peuvent pas vraiment s'en servir après leur incarcération. De plus, les types d'emploi possibles pour ces femmes offrent surtout des conditions de vie précaire (serveuse, vendeuse, etc.).

Lors de leur réinsertion, elles doivent se trouver un toit, des meubles, des biens matériels, etc. Ces détenues vivent un stress supplémentaire, car elles se sentent responsables de leurs enfants. Ce tourbillon retarde leur retour sur le marché du travail et certaines d'entre elles baissent les bras et se retournent vers des activités marginales.

Tous ces facteurs font que la majorité des femmes relèguent l'emploi en deuxième ou troisième rang après leur principale préoccupation : entretenir une bonne relation avec leurs enfants et leurs proches. Travailler est conçu comme étant un mal nécessaire pour gagner sa vie. Les intervenants en milieu carcéral sont tous d'accord pour affirmer qu'il est recommandé de les préparer à la sortie et redéfinir la notion du "travail" pour mieux rendre compte des réalités des femmes en détention et assurer un suivi après la réinsertion. Elles doivent montrer et convaincre les femmes que le travail apporte une valorisation, un réseau social, une stimulation intellectuelle et non pas seulement un chèque à la fin de la semaine.

À la différence des hommes, les femmes adoptent un point de vue plus global sur leur vie; cela les fragilise davantage. Si un aspect de leur vie est affecté, tous les autres le sont. C'est pourquoi les intervenants doivent adapter leur approche à cette composante.

Pistes prometteuses pour le maintien en emploi

Il est également souhaitable de tenir compte de la question du logement pour faciliter la démarche de recherche d'emploi, entre autres, en créant des unités de logement à prix modique. L'existence de centres de recherche d'emploi destinés aux personnes judiciairisées leur donne un bon coup de main car elles se sentent moins marginalisées et davantage comprises par les employés.

Le travail est un bon moyen de modifier son comportement, de développer ses compétences et son estime de soi, d'apprendre à concilier ses valeurs personnelles avec celles auxquelles les femmes devront se conformer à leur sortie.

Pour encourager le parcours d'emploi, les intervenants doivent les valoriser beaucoup, leur faire reconnaître les compétences qu'elles possèdent et qu'elles ont acquises avant et durant leur détention. Les femmes ont besoin d'être soutenues, rassurées et encouragées pour poursuivre leur cheminement. L'amélioration des formations en milieu carcéral est recommandée pour que ces femmes puissent inscrire de véritables acquis de compétences dans leur curriculum vitae. Favoriser la rémunération pour le travail en détention, mais aussi pour le travail scolaire, le retour aux études ainsi que pour les activités qui les aident à mieux préparer leur sortie. Cela pourrait maintenir leur motivation de façon constante. Sans compter que l'attitude de l'intervenant est primordiale. Il doit démontrer de l'ouverture et une souplesse pour que ces femmes se sentent appuyées. Ces dernières sont davantage intéressées par le marché du travail lorsqu'on leur offre des possibilités d'emploi qui sortent du secteur traditionnel; elles y voient beaucoup plus de défis intéressants.

Voici les principales solutions mises de l'avant par l'étude : poursuivre le travail pendant et après la détention, maintenir et créer des programmes adaptés à la réalité des femmes judiciairisées et ne pas se contenter de leur refiler des programmes pensés pour les hommes, favoriser l'insertion. Les auteurs de l'étude ont découvert des expériences internationales qui pourraient s'appliquer au contexte québécois. Ils estiment que plusieurs d'entre elles seraient profitables à la clientèle carcérale féminine notamment :

Laisser plus de place à l'innovation et aux activités non traditionnelles (créativité, habiletés) en matière de réinsertion. En Belgique, une troupe de théâtre a été créée pour permettre aux femmes de parler de leur réalité à travers ce médium.

Mettre en place des lieux d'accueil, d'hébergement et de support pour les femmes en tenant compte de leurs besoins (enfants, garderie, santé, logement, etc.).

Développer des organismes d'entraide et des groupes de soutien gérés par et pour les femmes.

Améliorer les outils de formation pour les intervenants en employabilité tant en communauté qu'en milieu carcéral.



Intervenir ENTRE LES MURS

Par Amélie Bordeleau

Amélie Bordeleau est sexologue et criminologue de formation. Elle travaille pour la Société Elizabeth Fry du Québec en tant qu'agente de programme, à la Maison Tanguay et à l'Établissement Joliette.

La Société Elizabeth Fry du Québec offre des services à la Maison Tanguay depuis plus de 24 ans maintenant. À compter de 1997, nous avons développé des programmes de groupe qui se sont adaptés à la réalité des femmes sous juridiction provinciale, tant au niveau du volume de la clientèle que du roulement rapide et continu dû aux courtes sentences.

Les services offerts

Deux programmes sont offerts sur une base mensuelle, soit *Préparation à la sortie* et *Prévention de la rechute en toxicomanie*.

Préparation à la sortie

Le programme de *Préparation à la sortie*, d'une durée de 20 heures, est réparti sur quatre journées échelonnées sur deux semaines consécutives. Plusieurs thèmes sont abordés tels la communication, l'affirmation de soi, l'identification des besoins, le réseau social et la gestion du stress. Les contenus permettent aux participantes de faire le bilan de leur situation personnelle et de se responsabiliser face à leurs choix. Il s'agit pour elles d'acquérir des outils qui les aideront à réintégrer la société et éviter le retour en détention.

Prévention de la rechute en toxicomanie

Le programme de *Prévention de la rechute en toxicomanie* totalise dix heures et se donne en deux journées consécutives. Il offre aux participantes la possibilité d'évaluer où elles se situent par rapport à la consommation, d'identifier les facteurs de rechute ainsi que des méthodes préventives répondant à leurs besoins réels.

Gestion de la colère

Offert à la Maison Tanguay depuis janvier 2002, le programme *Gestion de la colère* était très attendu par le milieu. Il a été conçu afin de répondre aux besoins des personnes incarcérées sur le plan de l'expression de la colère. Il s'agit donc de les sensibiliser sur leur manière de vivre leur colère, leur apprendre à la gérer, régler les conflits de façon appropriée et ainsi prévenir le risque associé aux comportements agressifs.

et comportemental des femmes, et du fait que l'animatrice anime seule les groupes. Offert huit fois par année, le programme de Gestion de la colère est toujours très en demande.

Le profil de la clientèle

Le profil des femmes s'inscrivant aux divers programmes est assez varié. Les groupes peuvent être constitués autant de prévenues que de détenues (mais majoritairement des détenues), qu'elles en soient à leur première sentence ou non. Elles proviennent de différents milieux, de différentes cultures, et arrivent toutes avec leur vécu personnel, ce qui enrichit beaucoup la dynamique de groupe. Malgré leurs différences, les participantes sont, comme beaucoup de femmes criminalisées, confrontées à des problématiques telles la pauvreté, la toxicomanie, la dépendance affective et des difficultés sur le plan de la communication et de l'affirmation de soi. Ces points communs font en sorte qu'elles se reconnaissent et s'identifient les unes aux autres.

Le nombre de participantes aux programmes demeure assez constant. Par exemple, pour l'année 2003, le moyenne par groupe pour *Préparation à la sortie* et *Toxicomanie* a été de cinq participantes. Si l'on considère que ces programmes sont offerts près de dix fois par année chacun, ce taux est des plus satisfaisants. Tous programmes confondus, il y a eu 145 inscriptions en 2003. Il faut toutefois noter qu'une même participante peut s'être impliquée dans plusieurs programmes. Il est fréquent, en effet, qu'une femme s'inscrive à tous les programmes, et souvent l'un à la suite de l'autre.

La période d'incarcération représente un temps d'arrêt et bon nombre de femmes tentent d'en tirer parti de la façon la plus positive possible.



Ce programme est offert en deux volets, par souci, une fois de plus, de s'adapter à la réalité de la clientèle provinciale. Le volet long est dispensé sur quatre semaines consécutives, en six ateliers de groupe et une rencontre individuelle. Le volet court, s'adressant généralement aux plus courtes sentences, est réparti en quatre ateliers de groupe et une rencontre individuelle, sur deux semaines consécutives. Alors que le nombre maximum de participantes est de dix pour les autres programmes, le nombre est restreint à sept pour celui-ci. Plusieurs raisons motivent cette restriction, la principale étant la nature des contenus abordés, relativement chargés, et de l'implication émotive que cela demande aux participantes. Il s'agit également de prendre en considération les difficultés au niveau relationnel



Intervenir ENTRE LES MURS

Composer avec le milieu

La structure même de la prison fait en sorte que les femmes vivent ensemble et sont constamment entourées, surveillées, dans un climat souvent tendu où il n'est pas rare que les conflits éclatent. La tension, constante, palpable ne s'arrête pas à la porte du local de cours... il faut faire avec. Les participantes arrivent aux rencontres avec les problèmes du secteur, les conflits entre codétenues et leurs insatisfactions face au milieu. Elles ont parfois un sentiment d'injustice face à leur situation et sont très souvent préoccupées par ce qui va leur arriver dans leur avenir immédiat. L'attente et l'impuissance sont les ennemis numéro un en milieu carcéral. Leurs préoccupations, l'attente d'une réponse ou de nouvelles d'un proche, l'incertitude quant à la date de sortie, le rejet et la déception de l'environnement, l'inquiétude au sujet des enfants... autant de situations pouvant interférer sur le degré d'implication et de participation.

Il n'est pas facile pour les femmes de faire abstraction du fait qu'elles sont en prison, et il faut toujours quelques minutes pour se mettre dans l'ambiance du cours. Contrairement à la communauté, où les participantes repartent chez elles à la fin de la rencontre, les femmes en détention retournent dans leur secteur, parfois avec des membres de leur groupe, dans une ambiance qui n'est pas toujours des plus positives. Après chaque semaine, après le dîner et même après les pauses, il faut recréer l'ambiance et reprendre contact.

Il faut également compter avec les contraintes en terme de temps, en raison de l'horaire et du fonctionnement de la détention même. Temps qui doit aussi être partagé entre les différents acteurs du système : services de santé, agent de probation, avocat, agent correctionnel, comité de discipline, travailleur social, D.P.J., dentiste, médecin... Tous partageant pratiquement la même « plage horaire ». La participation n'est donc pas toujours constante et est parfois entrecoupée d'absence pendant les rencontres. Un autre aspect à considérer par rapport au taux de participation est le fait que

la présence aux programmes ne soit pas rémunérée. Certaines femmes, n'ayant aucune source de revenu à l'extérieur, donnent la priorité au travail afin de subvenir à leurs besoins personnels de base en prison.

Malgré certaines contraintes, le temps d'arrêt occasionné par l'incarcération représente pour beaucoup une trêve dans un rythme de vie souvent néfaste et destructeur. En dehors de leur milieu de vie habituel, les femmes démontrent une ouverture et le séjour en prison est un moment propice pour intervenir auprès d'elles.

Composer avec la clientèle

Les changements qu'elles doivent ou qu'elles désirent entreprendre leur apparaissent bien souvent comme une montagne infranchissable.

Il faut donc composer avec le milieu carcéral, mais il faut également s'adapter à la clientèle. S'il représente un temps de réflexion, le séjour à la Maison Tanguay est rarement un lieu de villégiature convoité ! Les participantes se présentent donc aux groupes avec leur lot d'insatisfactions et de problèmes, le stress d'être incarcérées, en fait, toute une charge émotive qu'elles tentent de contrôler tant bien que mal. Certaines sont complètement coupées de leurs émotions, alors que d'autres sont à fleur de peau. Le fait aussi qu'elles soient incarcérées pour des durées et motifs différents, depuis peu de temps ou plusieurs mois, pour la première fois ou non, rend l'intervention un peu plus complexe.

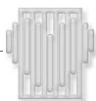
Sans généraliser, on peut affirmer que plusieurs participantes ont de la difficulté à s'exprimer, et le faire en groupe représente un défi de taille. Il faut gagner leur confiance et une bonne relation s'établit généralement avec l'animatrice. Il demeure cependant une certaine méfiance parce qu'« on fait partie du système ». Une méfiance également présente entre les membres du groupe, car la confidentialité n'est jamais tout à fait assurée, et elles l'apprennent bien souvent

à leurs dépens. L'atmosphère et la cohésion du groupe sont donc assez difficiles à construire et demeurent très fragiles, du début à la fin.

Les femmes doivent faire preuve d'une assez forte volonté pour compléter un programme. La motivation est parfois inégale et peut s'expliquer en partie par la difficulté de certaines participantes à rester centrées sur elles-mêmes. La plupart n'ont pas l'habitude de ce genre d'activités et cela peut leur sembler trop exigeant, voire même trop confrontant. Étant le plus souvent habituées à fuir la réalité plutôt qu'à l'affronter, il n'est

pas facile pour elles de devoir y faire face. Certains thèmes peuvent être souffrants et parfois, effectivement, elles ne sont pas prêtes à les aborder. L'avenir n'est pas rose pour toutes et les femmes judiciarisées sont souvent démunies, et ce, dans plusieurs dimensions de leur vie. Les changements qu'elles doivent ou qu'elles désirent entreprendre leur apparaissent comme une montagne infranchissable, c'est pourquoi il faut porter une attention particulière à l'approche utilisée. Malgré tout, le taux d'assiduité aux programmes est excellent et les abandons relativement rares. Les femmes s'inscrivant aux différents programmes sont généralement parmi celles étant les plus motivées et proactives. Malgré leur diversité, elles ont en commun la volonté de s'en sortir et c'est ce qui fait la force des groupes.

Il s'agit de prendre
les femmes où elles en sont
et permettre à chacune
d'elles d'avancer, à sa façon.



Importance de l'approche

La principale adaptation à l'intervention en milieu carcéral doit se faire au niveau de l'approche utilisée. Il faut tenir compte du cheminement effectué par chaque personne, certaines s'étant déjà impliquées dans une démarche thérapeutique, d'autres en étant encore au stade de la minimisation ou de la reconnaissance de leurs problèmes. Il s'agit de prendre les femmes où elles en sont et permettre à chacune d'elles d'avancer, à sa façon. Chaque groupe est en ce sens très différent, tant au niveau des besoins que des intérêts. La souplesse dans les contenus abordés est alors essentielle. Cette approche personnalisée permet aux femmes de se sentir plus concernées et les incite à s'impliquer davantage dans leur démarche. Les participantes s'enrichissent d'outils et d'apprentissages qui leur seront très utiles, mais elles ressortent également avec un grand sentiment de satisfaction personnelle. L'approche clinique préconisée favorise *l'empowerment* des femmes, et le fait de s'être impliquées, d'avoir parlé dans un groupe et fait face à une partie de leur réalité représente une belle victoire.

Un souffle d'espoir

Si on peut difficilement mesurer les changements qui se sont opérés, on peut par contre observer les efforts faits par les femmes. Il y a très certainement des difficultés et contraintes à donner de la formation de groupe en milieu carcéral, mais les bénéfices et la satisfaction qui peuvent en être retirés compensent largement. Les participantes expriment ouvertement leur reconnaissance et apprécient les services qui leur sont offerts.

Ces programmes, relativement courts, n'ont pas la prétention de répondre à l'ensemble des besoins des femmes séjournant à la Maison Tanguay. Ils constituent cependant une amorce aux démarches que la clientèle doit poursuivre à l'extérieur. Les femmes voient souvent leur participation aux programmes comme un vent de fraîcheur, un souffle d'espoir dans cette période difficile de leur vie.

avec nous.



www.elizabethfry.qc.ca

Nous allons bientôt entreprendre des modifications à notre site afin de mieux vous informer.



Le meilleur ami de la fem



Par Marie-Hélène Verville

Marie-Hélène Verville est étudiante de deuxième année en journalisme à l'Université du Québec à Montréal. Elle collabore au journal Montréal Campus, bi-mensuel des étudiants de l'UQÀM. Ses textes ont fait la une plusieurs fois cet automne.

Prison fédérale pour femmes, 8H30.

«Au pied! Assis! Bon chien!» Les voix résonnent dans le gymnase de l'établissement Joliette, même à cette heure matinale. Aujourd'hui, trois chiens travaillent à devenir de bons toutous de compagnie. Et attention, c'est du sérieux. Pas question de jouer ou de courir, les maîtresses veillent au grain.

Trouver la plus belle partie de soi, faire preuve de patience et de constance

Voilà quelques mois que les détenues de l'établissement Joliette ont accès à un tout nouveau projet, *le Programme canin*. Durant huit mois, les participantes élèveront des chiens pour en faire des animaux de compagnie. Depuis novembre 2003, trois femmes entraînent Tobie, Belle et Fille sous l'œil attentif du coordonnateur du programme canin, Raymond Bertrand. L'homme a pour mission de guider les apprenties dresseuses de chiens tout au long du processus d'apprentissage au terme duquel les animaux seront offerts à des organismes de la communauté ou des maisons de retraites. Évidemment, garder un représentant de la race canine avec soi dans un milieu aussi fermé qu'une prison amène parfois des conflits car certaines détenues n'apprécient pas beaucoup les chiens.



Le point de vue de Raymond Bertrand, entraîneur

L'homme déambule dans l'établissement avec Patch, un énorme bulldog qui fait la joie des employés, comme des détenues. Franc, Raymond Bertrand regarde les gens dans les yeux : «Savoir bien se connaître, l'estime de soi, ce n'est pas facile. Ici en prison, ce sont des femmes qui ont subi beaucoup d'abus. S'aimer, par le programme, j'essaie de leur montrer... Mon but premier avec ce programme-là, c'est d'amener les participantes à ce qu'elles puissent parler, s'exprimer en public, s'accepter.»

Selon lui, les toutous ont l'habileté de détendre l'atmosphère dans l'établissement, autant chez le personnel que chez les détenues. Quand les femmes parlent de leur chien, elles emploient souvent le verbe «aimer». Les femmes sont capables d'éviter les confrontations grâce à l'amour que leur apporte Tobie, Belle et Fille.

Toujours selon lui, il est très important de bien expliquer la différence entre la punition et la correction. Punir est un acte impulsif, que le maître fait quand il est mécontent de l'attitude du chien, contrairement à la correction, qui doit être réfléchie et juste.

Raymond Bertrand conclut : «Il n'y a rien de plus sensible que les chiens sur terre. C'est inconditionnel. Que tu aies des boutons sur les fesses, que tu sois grande ou petite, que tu aies une paire de lunettes, que tu parles fort, que tu sois heureuse ou malheureuse; le chien t'aime pour toi. Il ne te juge pas, jamais!»

Ce qu'en pensent les maîtresses-chien

Line, qui dresse Fille

Line participe au programme depuis peu de temps. Déjà, elle est attachée à Fille qui est sous sa responsabilité. Elle aime la présence enjouée de la chienne. Elle découvre, au quotidien, des joies qu'elle ne soupçonnait pas.

«Une des grandes récompenses que peut amener ce programme, c'est l'apprentissage de la patience. Ça prend de la constance. L'amour est venu automatiquement, à la minute où les chiens sont entrés dans la pièce.»

«Je suis contente le matin quand je me lève. La minute où je sors de mon lit, où je vais aux toilettes, elle me regarde : «on se lève-tu?» Fille est reconnaissante. Si tu lui dis : «un biscuit!» Ah, là, elle est contente!»

«Quand l'entraîneur a corrigé le chien, puis que Fille s'est mise à pleurer, ça m'a vraiment dérangée. C'est pour ça que j'ai voulu la corriger tout de suite, pour casser cette impression.» La réaction de Fille indique que la chienne a probablement été battue, ce qui trouble beaucoup Line.



me!



Lise, qui dresse Tobie

Lise vit beaucoup d'émotions par le programme canin. Si elle s'était doutée au début de tous les sentiments qu'elle revivrait, elle avoue que la peur l'aurait sans doute empêchée de participer au projet. Pour Lise, Tobie est de l'amour en barre.

«Quand je me promène dehors avec mon chien, je laisse tout le monde le flatter, même ceux à qui je ne parle pas, que je n'aime pas. Je les laisse flatter Tobie parce que tout le monde a besoin d'amour et que tout le monde a le droit d'en avoir.»

«Dans mon passé, j'ai déjà été abusée. On m'a traitée comme un chien.»

«Aujourd'hui, je suis contente de l'avoir fait parce que ça m'apprend à "dealer" avec mon passé et avec mes émotions. Ça sort le méchant! C'est vraiment thérapeutique, je le conseillerais à tout le monde.»

«J'étais incapable de corriger Tobie parce que j'avais peur. Ça me faisait revivre des souvenirs du passé.»

Bonnie, qui dresse Belle

Bonnie apprécie énormément l'affection que peut donner Belle, la chienne dont elle s'occupe. Sa chienne Belle est très énergique, mais elle est la «tannante» de la classe. Aussi, Bonnie travaille fort pour en faire un animal obéissant. Ce n'est pas un travail de cinq minutes...

«J'apprends à ne pas m'inquiéter à chaque fois que le chien fait le fou. J'apprends à répéter la même chose encore et encore.»

Un programme unique au Canada

Le programme canin a été mis en place à l'établissement Joliette à la suite d'une suggestion de la part des détenues qui purgent une longue sentence. «La racine du programme appartient aux femmes, il n'y a pas de discussion là-dessus», affirme l'initiatrice du projet, Liliane Aflalo. Liliane Aflalo est directrice de l'organisme Continuité famille auprès des détenues (CFAD). De sa voix douce, elle raconte le périple qui l'a menée à la création du programme canin. En 2000, une première proposition a d'abord été acceptée, puis a été reportée à cause d'un problème budgétaire. Après cet échec, elle a rencontré sœur Pauline Quinn qui a mis sur pied le premier programme canin en Amérique du Nord. Celle-ci a su insuffler à Liliane Aflalo la motivation nécessaire pour mener à bien son propre projet. Liliane Aflalo a commencé par faire une étude sur les projets semblables en Amérique du Nord, puis elle a sélectionné un projet spécifique en vue de l'adapter à l'établissement Joliette et finalement, elle a bâti la structure du programme actuel. **Fiou!**

Des projets plus ou moins similaires sont développés dans d'autres prisons du pays dont certains qui incluent seulement des chiots. Mais ce qui se fait à Joliette est unique au Canada. Fille, Tobie et Belle ont été pris à la Société pour la prévention et la cruauté envers les animaux (SPCA). À Joliette, ce sont des chiens qui ont été sauvés d'une probable euthanasie. Cela ressemble plus à ce que sœur Pauline a mis en place parce qu'elle utilisait uniquement des chiens sauvés de l'euthanasie, explique Liliane Aflalo. Porteuse de sens, la notion de sauver un chien d'une mort quasi-certaine est importante pour la religieuse et pour Liliane.



Récit, par Marie-Hélène Tremblay

Ce matin-là, je me rappelle qu'il faisait très froid lorsque je me suis éveillée. Je n'ai pas réalisé tout de suite que je n'étais plus chez-moi. La boîte de carton dans laquelle nous nous trouvions sentait encore maman et la portée. Je me retournai et vis mon petit frère, qui grelottait près de moi. Nous sommes nés en même temps mais il est deux fois plus frêle que moi. Je crois qu'il est malade.

Je suis sortie de la boîte. Le contact du sol gelé de décembre sous mes pattes m'a donné un choc. J'ai miaulé le plus fort que mes poumons de chaton me le permettaient mais maman n'est pas venue. Je ne comprenais pas ce qui nous arrivait... Visiblement,

les propriétaires de maman avaient décidé de venir nous conduire sous cette galerie. Je risquai une patte vers le terrain et vis une très grande maison. Je me dis que peut-être les propriétaires de maman étaient en visite à l'intérieur et nous avaient laissés dehors en attendant. Mais ils ne revinrent jamais. Du haut de mes 4 mois et autant de livres, je sus que nous allions mourir si nous passions une autre nuit dans cette boîte.

Rapidement, des femmes commencèrent à circuler par la porte de la maison. J'observai le manège quelques instants et je me décidai à me montrer. Je gravis les escaliers et miaulai bien fort devant chaque femme qui sortait ou entrait. Bien qu'elles me flattèrent presque toutes avec gentillesse, aucune ne m'offrit de venir réchauffer mes coussinets glacés à l'intérieur. Je commençais à m'inquiéter. Mon frère éternuait de plus en plus et son nez semblait être complètement obstrué. Je continuai donc mon manège entre la boîte de carton et la galerie tout l'avant-midi, sans succès.

Le soleil était au cœur du ciel lorsqu'une femme s'approcha de moi et me pris dans ses bras. Je compris plus tard que les autres dames que j'avais croisées n'osaient pas m'amener à l'intérieur parce qu'elles n'en avaient pas le droit. Aucun chat n'y avait mis les pattes avant moi. Elle m'amena avec elle et se retourna soudain. Elle avait enten-

du mon petit frère miauler! Elle alla le chercher lui aussi et enfin, je sus que nous étions sauvés.

Nous avons été acceptés comme nouveaux pensionnaires à condition, dit quelqu'un, que nous soyons capables de nous adapter. Pour ma part, ce fut assez simple. D'un naturel confiant et bonasse, je pris un grand plaisir à me faire câliner sans cesse par les femmes et les quelques enfants qui vivent dans la maison. Pour mon petit frère, ce fut une toute autre histoire. Il passa les premiers temps de notre séjour sous le poêle et semblait craindre les moindres sons. Son état de santé m'inquiétait aussi. Nous sommes allés chez le vétérinaire et mon petit frère guérit tranquillement.

Nous sommes maintenant ici depuis presque 4 mois. Je fus prénommée Atchou et mon frère, Domino. Il pèse plus que moi et s'est adapté aux bruits ambiants. Nous nous trouvons chanceux et privilégiés d'être ici. Et je pense que les résidentes de la Maison Thérèse-Casgrain nous aime beaucoup et nous le montrent bien. C'est pour ça que Domino et moi, nous essayons de les aider à notre façon. Nous nous laissons caresser lorsqu'elles sont en colère, tristes ou stressées. Nous les écoutons de la façon la plus confidentielle qui soit, tendant nos douces oreilles et espérant que nos regards compréhensifs leur apportent une tendresse qui leur fut si souvent refusée.



Faire justice autrement ?

Par Thérèse de Villette

Thérèse de Villette, d'origine française, appartient à la communauté des Xavières nouvellement arrivée à Montréal. Elle a passé 17 ans en Côte d'Ivoire, puis au Tchad où elle a œuvré avec les communautés de base et les détenus des pénitenciers de ce pays dont on connaît les conditions de détention sous humaines. Arrivée au Québec en 1997, elle complète une maîtrise en criminologie et elle crée avec des collègues le Centre de services de justice réparatrice.

Dans un article précédent, j'ai tenté de décrire le processus du programme *Rencontres Détenus Victimes* dans la perspective de la justice réparatrice. Depuis 1999, cinquante contrevenants et cinquante victimes environ ont profité des bienfaits de cette démarche. Tous ces participants, selon des modalités différentes et avec une intensité variable, ont affirmé leur satisfaction; certains allant jusqu'à dire que la session avait dépassé leurs attentes.

Le programme Rencontres Détenus Victimes

Quelles transformations peut-on observer du côté de l'offenseur ?

Le programme RDV a pour premier objectif d'aider l'offenseur à une prise de conscience de la gravité de son acte. C'est à titre volontaire qu'il y participe sans attendre quelconque profit de promotion quelconque. Cela lui demande un certain courage, mais il est aussi habité par la curiosité de connaître l'image qu'une victime peut avoir de lui.

CE QU'IL VIT ET CE DONT IL PREND CONSCIENCE :

- il est considéré comme personne responsable, capable d'accéder par lui-même à cette prise de conscience;
- il se trouve sur le même pied d'égalité que les personnes venues de l'extérieur;
- il retrouve le droit à la parole trop souvent étouffé par le milieu;

- il peut décider lui-même de ce qui est opportun d'exprimer pour atteindre son objectif;
- il est écouté, comme tout un chacun, dans un lieu confidentiel et sans crainte d'être jugé;
- il est stimulé à l'authenticité par les interactions du groupe;
- il peut parler non seulement de ce qui est répréhensible aux yeux de la société mais aussi des pas positifs de son cheminement;

L'offenseur candidat au RDV a déjà souvent suivi bien d'autres programmes offerts par le Service correctionnel du Canada et il aborde les rencontres avec une certaine conscience du mal qu'il a fait. Mais ici, pour la première

fois, il a aussi tendance à idéaliser ses exploits criminels.

Or dans les rencontres avec des personnes réelles, la victime n'est plus un mythe et le détenu est aidé à mieux comprendre la violence de son crime. La rencontre des victimes lui fait découvrir qu'il a provoqué, par ses actes criminels, des dommages matériels et des blessures corporelles qu'il avait tendance à minimiser auparavant en disant que les assurances paient. Bien plus encore, il réalise qu'il a blessé profondément des personnes; il constate que la vie de ses victimes est toute perturbée; que la personne reste des années avec des traumatismes psychologiques profonds. À constater l'émotion de la victime qui raconte son histoire, il s'aperçoit que le petit objet volé, qu'il considérait comme insignifiant, a une grande valeur sentimentale car il était le sym-

Retrouvant sa dignité humaine dans le dialogue, il lui est plus facile de faire la vérité sur sa vie.

fois aux dires des détenus *interviewés*, il prend conscience qu'il a atteint profondément des personnes semblables à ces victimes en chair et en os qui sont là devant lui, qui l'interpellent et expriment leur souffrance ou leur indignation.

Le mythe de la victime se dissout

Pour avoir la concentration nécessaire pour réussir son coup, l'agresseur a tendance à dépersonnaliser les personnes qui seraient atteintes par son crime. Plusieurs ont dit : « on ne veut faire de mal à personne. On fonce comme gelé pour avoir le magot. Si on a peur on tasse la personne qui fait obstacle, on

bole d'une relation profonde avec un être cher. « Ils m'ont volé ma mère », dit une victime en évoquant le jonc de sa mère qu'elle ne retrouvait plus et qui était le seul souvenir concret de celle-ci.

Le détenu devient d'autant plus enclin à l'empathie qu'il est lui-même reconnu comme victime d'une enfance malheureuse ou de préjugés de la société. Accueilli comme être souffrant dans le groupe, il développe une compréhension affective des autres, parvient à mieux se comprendre lui-même en cherchant à se faire comprendre. Et voilà en quoi cela pourrait rejoindre particulièrement la problématique des femmes qui seraient écoutées à la fois comme victime et comme offenseur.



Faire justice autrement ?

L'offenseur perçoit mieux ses propres dépendances et est stimulé à s'en libérer

En écoutant B. raconter qu'il lui a fallu dix ans pour se décider à ne plus être dépendant des images terrifiantes de ses agresseurs qui s'agitaient dans son imaginaire, le détenu peut saisir qu'il lui serait possible de prendre une décision semblable. Il était un «suiveux» sous la coupe de leaders criminels. Or il lui est possible de décider de prendre sa liberté vis à vis d'eux. Il est aussi encouragé à décider de travailler à se libérer de sa dépendance alcoolique, narcotique ou sexuelle. Face à une victime qui souffre toujours des conséquences du crime qu'il a subi, qui en est encore dépendante; l'offenseur perçoit combien cette souffrance est insupportable; il en est dérangé et parallèlement, il cherche à venir en aide. La dépendance de la victime devient alors miroir de la propre dépendance de l'offenseur et cela aidera ce dernier à retrouver confiance en lui-même.

Alors s'éveille le désir de pardonner et d'être pardonné

Le groupe écoute attentivement le détenu raconter son enfance malheureuse, comment sa propre victimisation l'a poussé au crime. L'un avait un père très dominateur qui l'étouffait; l'autre n'a pas eu l'affection d'une vraie famille et a été mal aimé par ses éducateurs; un autre encore a été abusé sexuellement. Le détenu peut dire sa souffrance devant des personnes représentant la communauté pour laquelle il garde parfois beaucoup d'amertume. Lorsqu'un détenu entend, comme il arrive à la fin de la session, l'une des personnes de la communauté lui demander pardon, à lui précisément, au nom de la personne qui l'a blessé, il est invité à se pardonner et à pardonner lui-même aux co-responsables de ses tendances criminelles. De plus, dans un groupe où, après le cheminement, tout le monde se reconnaît comme étant un être humain vulnérable et capable de criminalité s'il n'avait été aidé dans son enfance, il est

Les femmes délinquantes se sentent infantilisées alors qu'elles voudraient avoir droit à la parole. Pourquoi ne pas leur proposer une voie de guérison axée sur la prise de conscience des effets de leur crime ?

plus aisé d'admettre le pardon, de le recevoir et de le donner. Le détenu s'aperçoit rapidement que les personnes de la communauté ne sont pas toutes prêtes à se venger et à le rejeter. Il se laisse apprivoiser ainsi par cette société dont il redoute la stigmatisation; en même temps il perçoit mieux en quoi son comportement était inacceptable.

L'expérience du *café pasto* à la prison Tanguay : une piste prometteuse pour les femmes

Les témoignages, recueillis dans le cadre de l'expérience *Rencontres Détenus Victimes* dans des pénitenciers fédéraux de Laval pour détenus masculins accusés en général de crimes graves (vols qualifiés, meurtres, incestes, etc.), confirment et améliorent les observations que je faisais dès l'automne 1999 et les réactions des femmes incarcérées à la prison provinciale Tanguay me laissent supposer qu'elles seraient favorables à expérimenter une telle pratique de justice réparatrice. Plusieurs années de suite, je leur ai suggéré de réfléchir à cette nouvelle forme de justice dans le cadre de soirées appelées «*café pasto*» animées par l'équipe de pastorale. La question de départ est : «Quand est-ce que vous dites *c'est injuste*?»

UN FLOT DE FRUSTRATIONS S'EXPRIME ALORS :

- frustrations contre la police qui les arrête alors qu'elles se défendent des menaces et violences du conjoint, alors qu'elle leur arrache leurs enfants qui sont confisqués à leurs yeux par la D.P.J.;

- frustrations contre le système judiciaire qui ne leur donne pas la possibilité de s'exprimer elles-mêmes. On leur demande souvent de plaider coupable pour une partie des événements dont elles ne se sentent pas coupables étant donné les circonstances;

- frustrations verbales en ce sens que très souvent elles voudraient dire qu'elles consomment pour fuir l'enfer dans lequel elles sont contraintes de vivre; elles voudraient dire qu'elles se sentent victimes d'abuseurs ou d'hommes violents, victimes d'une précarité insupportable;

- frustrations quand on leur dit encore «Sois belle et tais-toi!».

Par ailleurs, certaines se reconnaissent responsables de leurs actes, uniquement par le fait qu'elles ont commis une infraction à la loi et il n'est pas sûr qu'elles saisissent en profondeur en quoi leur acte est grave; elles en restent à une culpabilité de surface, celle de l'enfant surpris en flagrant délit qui mesure la gravité de sa faute à la force des coups qu'il reçoit. Elles ne mesurent les conséquences de leurs actes que par les inconvénients dont elles et leurs enfants font les frais. C'est un peu comme une fatalité de plus qu'il leur faut subir. «Puisqu'on est ici... On paie à la société pour une infraction à la loi, pour des tickets non payés, des gestes violents ou des injures à des policiers qui nous pointent toujours si on est immobile à un coin de rue... Je vais faire mon temps, mais je suis tannée».



Quand on informe les femmes qu'il y aurait peut-être une autre manière de penser la justice, quand on leur présente une autre forme de justice, la justice réparatrice, elles écoutent attentivement; elles comprennent que l'un des objectifs importants de la justice réparatrice est de leur redonner la responsabilité de leur conflit; elles reprennent espoir.

Deux patterns superposés : chez les femmes judiciarisées, les patterns de victime et d'offenseur se superposent

Lorsqu'on écoute les femmes incarcérées, on s'aperçoit qu'à l'origine de leur criminalité, il y a très souvent une victimisation profonde due à l'inceste ou à la violence; due à une connexion entre l'acte criminel et la toxicomanie ou bien encore à un problème de santé mentale.

Katherine Van Vormer. (2001) analyse bien ces connexions entre la situation des femmes victimes, spécialement les femmes battues et les victimes d'agressions sexuelles dont elle connaît bien les problématiques, et

la situation des contrevenantes accusées, pour la plupart, de crimes reliés à la toxicomanie.

L'auteure présente deux principales réponses que la société peut donner à ces deux problématiques : une forme de *counseling* centrée sur les forces de la personne et une politique nouvelle de justice pénale : la justice réparatrice.

Quelques propos de Katherine Van Vormer sur la justice réparatrice

- Ramener, l'individu à la communauté plutôt que sortir l'individu de la communauté est un aspect de la justice réparatrice particulièrement profitable aux femmes et aux personnes issues de ce qu'on appelle les "minorités" sociales et culturelles.
- Au lieu de penser que punir d'un mal en faisant mal a valeur d'exemple, la justice réparatrice, au contraire, s'harmonise aux valeurs féminines d'éducation et de soin.

• Il n'y a plus deux parties adverses, coupable/non-coupable ou gagnant/perdant, mais la possibilité de créer des relations entre la victime, la contrevenante et la communauté, avec toutes les nuances que suppose la progression d'un tel cheminement.

Bien qu'à ma connaissance il n'existe pas encore de pratique du *programme RDV** dans un pénitencier ou dans une maison de transition pour femmes, je pense qu'on peut anticiper des effets semblables à ceux qui sont observés dans le cas d'hommes auteurs d'actes criminels qui rencontrent un petit groupe de victimes.

Nous souhaitons que les femmes judiciarisées osent un jour entreprendre, en petits groupes et avec des victimes blessées par des crimes semblables aux leurs, l'aventure de ces sessions de rencontres. Nous souhaitons qu'elles arrivent à vivre une telle libération, une telle transformation.

PAROLES DE FEMMES PAROLES DE PRISON



PENSÉES POÉTIQUES

Par *Éliane*
Éliane demeure à la
Maison Thérèse-Casgrain.

Précipice

*Sur le bord d'un précipice,
Je me suis rendue service.
Pour ne pas y sombrer,
J'ai dû réapprendre à marcher.
Mettre de la patience
Dans mon existence.
Sur le bord d'un précipice,
J'ai dû faire des sacrifices.
Comme une nouvelle naissance,
Refaire ma connaissance.
Aux vices de mon passé,
J'ai dû renoncer.
Sur le bord d'un précipice,
J'y ai laissé tous mes caprices.*

Solitude

*Sur les rives de ma solitude,
Tout n'était que platitude.
Seule avec mes pensées,
Je me suis isolée.
À force de pleurer,
Le temps a fini par passer.
Sur les rives de ma solitude,
J'ai appris à vivre par habitude.
Le jour où je partirai d'ici,
J'aurai appris à dire merci à la vie.
Sur les rives de ma solitude,
Tout est une question d'attitude.
Sur les rives de ma solitude,
Je navigue avec certitude !*



L'ISOLEMENT CELLULAIRE DES FEMMES DANS LES PRISONS

Par Joane Martel

Joane Martel est professeure agrégée de sociologie de l'Université de l'Alberta. Ses intérêts pédagogiques et de recherche portent entre autres sur les femmes dans l'appareil de justice pénale. Elle travaille présentement à un projet de recherche pan-canadien sur la structure identitaire et la réintégration sociale des femmes ayant été confinées à l'isolement dans les prisons provinciales et fédérales canadiennes.

Introduction

L'isolement cellulaire est une pratique carcérale centenaire utilisée pour soustraire une détenue de l'ensemble de la population carcérale. En isolement, les détenues sont généralement confinées à leur cellule 23 heures par jour et bénéficient d'une heure réglementaire par jour où la permission leur est accordée de sortir pour prendre une douche et/ou faire un peu d'exercice dans une petite cour séparée¹ et attenante à l'unité d'isolement. Dans cet article nous ferons état de certains résultats préliminaires d'une recherche pan-canadienne en cours (2002-2005) qui comporte deux grands volets analytiques, à savoir les pratiques institutionnelles de l'isolement – surtout leurs bases idéologiques et leur persistance en tant que stratégie pénale généralement incontestée – et les expériences personnelles de femmes ayant été confinées à l'isolement depuis 1995² et ce, dans une prison provinciale ou fédérale.

D'abord, il convient de souligner que les résultats présentés dans cet article sont le bilan d'une analyse préliminaire de sources empiriques multiples. Nous avons, en effet, puisé dans les lois sur les services correctionnels fédéraux et les règlements sur les établissements de détention (provinciaux et territoriaux), les compilations statistiques gouvernementales existantes sur la pratique de l'isolement ainsi que dans les plaintes liées à l'isolement déposées par les femmes, depuis 1995, auprès du Bureau de l'enquêteur correctionnel (l'ombudsman officiel des détenu-e-s fédéraux). Nous avons également effectué des visites dans sept prisons provinciales³ ainsi que dans deux des nouveaux établissements régionaux fédéraux. De plus, des entrevues informelles avec des intervenantes communautaires œuvrant auprès des femmes incarcérées de même que des entrevues semi-structurées auprès de 40 femmes ayant été confinées à l'isolement cellulaire ont été complétées. Enfin, les dossiers institutionnels des participantes ainsi que le journal de bord des unités d'isolement des établissements de détention où les participantes ont été confinées ont également été recueillis et analysés.

Les femmes en isolement cellulaire au Canada

L'isolement carcéral a divers usages dont les principaux consistent en son utilisation comme stratégie administrative ou comme stratégie disciplinaire. Dans le premier cas, celui de l'isolement administratif, il s'agit d'isoler une femme pour des raisons allant de la sécurité de l'institution (par ex. lorsque la présence d'une détenue dans la population carcérale interfère avec une enquête en cours) à la sécurité personnelle de la détenue (par ex. tentative de suicide ou auto-mutilation). Dans ses visées disciplinaires, par contre, l'isolement a un but nettement punitif et constitue l'une des sanctions envisageables suite à la commission, par une détenue, d'une infraction disciplinaire telle que la bagarre, le vandalisme de biens institutionnels, le vol, la désobéissance à un ordre d'un employé, le refus de travailler ou de fournir un échantillon d'urine ou encore le manque de respect aux employés⁴. Bien que la distinction entre les formes administrative et disciplinaire de l'isolement est relativement bien découpée dans la législation et la procédure fédérale, tel n'est pas le cas dans la plupart des provinces canadiennes. Une analyse des lois et règlements provinciaux révèle que la réglementation précisant les circonstances de l'usage de l'isolement est soit absente des textes de lois provinciaux, soit réduite à quelques directives ou définitions imprécises et générales. Les prisons provinciales s'ouvrent ainsi à de plus larges égarements dans leur pratique de l'isolement.

Il est d'autant plus crucial d'examiner cette possibilité d'excès que les prisons provinciales admettent en leur sein un nombre beaucoup plus important de femmes, sur une base annuelle que les institutions fédérales. En effet, alors que les détenues fédérales comptaient récemment pour 5% de la population carcérale fédérale – soit 370 en 2001 – les prisons provinciales, elles, comptaient dans les mêmes années 9% de femmes, soit 1678 en 1999-2000 (Centre canadien de la statistique juridique, 1999-2000, Cyrenne, 2002). Ces chiffres ne sont que partiels toutefois, puisqu'ils ne tiennent pas compte des détentions provisoires à l'intérieur desquelles on retrouverait approximativement 9% de femmes. Dans notre échantillon, toutes les femmes interrogées ont été incarcérées dans des prisons provinciales⁵ au cours de leur vie – souvent à plusieurs reprises – pour une période moyenne de 25 mois, et plus des trois quarts d'entre elles (79%) ont séjourné en isolement cellulaire dans une prison provinciale, 80 jours⁶ en moyenne.

1 Le but de l'isolement carcéral est de prévenir toute interaction entre l'individu isolé et la population générale des détenus.

2 L'année 1995 marque l'ouverture de la première des cinq institutions fédérales régionales pour femmes qui ouvriront successivement leurs portes à travers le Canada entre 1995 et 1997.

3 En Colombie britannique, le Burnaby Correctional Centre for Women (BCCW) est une prison provinciale qui loge également des détenues sous

sentence fédérale en vertu de l'entente fédérale-provinciale de 1973 établissant l'échange de services correctionnels entre le gouvernement fédéral et les provinces canadiennes. Le gouvernement fédéral a récemment entamé la rénovation d'une prison à sécurité minimale pour hommes située à Sumas en Colombie britannique pour en faire un établissement régional dédié à l'incarcération des femmes sous sentence fédérale. Lors de la rédaction de cet article, la fermeture de l'unité de détention fédérale du

BCCW était prévue pour le mois de mars 2004.

4 Pour une liste exhaustive des infractions disciplinaires voir Statuts du Canada (1992) Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, 40-41 Eliz. II, vol.1, chap.20, pp.361-479, sect.40.

5 Sous sentence ou en détention provisoire (par ex. en attendant leur procès ou leur interjection d'appel devant un tribunal).



De plus, un nombre important de ces femmes est confiné à l'isolement pour une majeure partie de leur sentence. Par ailleurs, dans les institutions fédérales, la situation se présente de façon un peu différente : 62% des participantes ont séjourné dans des institutions fédérales (parfois dans des prisons pour hommes) au cours de leur vie pour une période moyenne de 30 mois, mais seulement un peu plus du tiers d'entre elles (38%) ont fait l'expérience de l'isolement cellulaire et ce, pour une période moyenne de 30 jours⁷. Toutefois, des données statistiques reçues du Service correctionnel canadien (CSC, 2002) indiquent que le nombre de femmes confinées à l'isolement de manière non-volontaire a récemment augmenté, passant de 47 en 1999 à 69 en 2002. Néanmoins, le nombre de jours passés en confinement cellulaire a diminué, passant de 21 à 11 entre 1999 et 2002. La pratique fédérale semble donc tendre vers le confinement involontaire d'un plus grand nombre de femmes à l'isolement mais pour des périodes plus courtes. Par ailleurs, alors que l'isolement non-volontaire des femmes pour une période de plus de 60 jours consécutifs était une pratique inexistante au fédéral en 1999, il en est tout autrement aujourd'hui. Ainsi, en 2002, près de la moitié des femmes involontairement confinées en isolement (45,5%) étaient enfermées pour plus de 60 jours consécutifs (CSC, 2002).

D'un autre côté, il semble que les institutions fédérales hésitent davantage que par le passé à reléguer une femme à l'isolement sur sa demande expresse⁶. Entre 1999 et 2002, le nombre des admissions en isolement sur une base volontaire a chuté de façon importante, de même que le nombre de jours de confinement correspondant (CSC, 2002). Les institutions fédérales semblent donc acquiescer moins fréquemment aux requêtes des femmes et lorsqu'elles y accèdent, elles gardent les femmes moins longtemps en isolement avant de les réintégrer à la population générale des détenues.

Quoique présentés de manière globale et succincte, les chiffres ci-dessus n'incluent pas 14 participantes de notre corpus dont la situation, loin d'être unique au Canada, reflète une réalité plus difficilement appréciable. Il s'agit des participantes qui ont été confinées à l'isolement pour de longues périodes variant de 100 jours à plusieurs années (de manière consécutive ou cumulative). Outre ces participantes, l'auteure a appris que d'autres femmes, qui n'ont pas participé à la recherche, ont récemment été isolées dans les institutions provinciales et fédérales canadiennes pour 12, 18 ou encore 30 mois consécutifs. Le particularisme qui sous-tend ce constat a trait aux troubles diagnostiqués de santé mentale.

En effet, une analyse préliminaire des griefs déposés, entre 1995 et 2003, par les femmes au bureau de l'enquêteur correctionnel fédéral suggère que la mise en isolement des femmes diagnostiquées comme ayant des troubles de santé mentale est une pratique institutionnalisée dans les prisons fédérales. Depuis les années 1990, certains auteurs se sont penchés sur la problématique des «portes tournantes» qui caractérise l'interface entre le milieu de la santé mentale et le système carcéral, c'est-à-dire sur les va-et-vient récurrents d'une certaine

clientèle entre ces deux milieux (Laberge et al, 1995; Morin, 1996; Laberge & Morin, 1997). Or, selon nos données préliminaires, il appert que les cellules d'isolement – et le rude régime de vie qui y est attaché – constitue un endroit de prédilection pour placer plusieurs femmes dont le diagnostic de santé mentale pose un problème épineux pour les autorités carcérales. Dans de telles circonstances, l'isolement cellulaire devient un moyen administratif compensatoire devant la rareté des ressources thérapeutiques. Ainsi, la nature profondément anti-thérapeutique de la prison crée un problème de *dumping* des troubles diagnostiqués de santé mentale dans les unités d'isolement où les femmes risquent de séjourner pendant des périodes pouvant être longues, surtout si les dits troubles se traduisent par une agressivité récurrente ou une instabilité comportementale.

Outre les troubles de santé mentale, l'isolement cellulaire des femmes au Canada peut également être saisi par l'entremise des expériences personnelles relatives au temps et à l'espace puisque ces dernières occupent une place fondamentale dans les conditions d'incarcération. Nous entamerons une brève discussion sur le contrôle et la structuration du temps et la gestion de l'espace.

La structuration du temps en prison

En prison, les unités de mesure du temps sont fondamentalement différentes de celles en opération à l'extérieur de la prison. La périodisation du temps s'effectue, notamment, sur la base des opérateurs que la prison utilise et qui lui sont propres. Ainsi, les repas, l'ouverture et fermeture des portes des cellules, les décomptes des détenues, les visites, les heures de courrier ou les périodes de cantine par exemple, deviennent les principales unités de mesure du temps. En soi, c'est la rigidité des activités routinières de la prison qui fournit aux femmes la capacité de comptabiliser le temps en prison. Pour la grande majorité des participantes, l'observation d'une routine journalière fournit un socle stable et durable sur lequel elles structurent leur temps et se situent personnellement dans un moment précis. En l'absence d'unités non-institutionnelles de mesure du temps, les femmes en viennent souvent à attacher une importance étonnante au minutage des activités de la prison. Toutefois, la rigidité de l'horaire carcéral s'accompagne souvent d'effets négatifs. Ainsi, chaque délai ou annulation se trouve à déstabiliser les repères spatio-temporels des femmes.

Lorsqu'elles sont confinées en isolement dans des conditions précaires - sans aucun effet personnel, matériel de lecture ou d'écriture - les femmes n'ont pas la possibilité de décider de l'usage de leur temps. Autant l'ensemble de la prison fonctionne sur la base d'une grille-horaire systématique et structurée, autant l'horaire de vie en isolement peut être désorganisé. À cet effet, les femmes soulignent fréquemment que les repas, les douches et l'heure de sortie de cellule, par exemple, se font rarement aux mêmes moments de la journée. Les repas peuvent être servis une heure plus tard que la journée précédente, la douche (journalière, selon la loi) peut n'être permise qu'aux deux jours et l'heure de sortie quotidienne tend à être difficilement prévisi-

⁶ Agrégation statistique de plusieurs séjours en isolement pouvant passer de deux jours à plusieurs semaines.

⁷ Il s'agit ici aussi de l'agrégation statistique de plusieurs courts séjours en isolement.

⁸ Dans les prisons canadiennes, les détenues peuvent demander d'intégrer une unité d'isolement de manière volontaire pour leur sécurité personnelle (par ex. dette non payée, harcèlement de la part d'autres détenues, auto-mutilation imminente) ou pour trouver temporairement un refuge loin des pressions structurelles de la prison.



L'ISOLEMENT CELLULAIRE DES FEMMES

DANS LES PRISONS CANADIENNES

ANALYSE PRÉLIMINAIRE

ble. Par ailleurs, certaines cellules d'isolement sont éclairées 24 heures par jour. Après quelque temps passé sous une lumière incessante, même les notions de jour et de nuit perdent leur capacité à mesurer le temps

Ce défaut de systématisation de l'horaire journalier crée une série de micro-contraintes dont l'application peut engendrer une carence dans la capacité qu'ont les femmes de structurer le temps et ainsi, de se situer sur un plan relationnel, ce qui, par ricochet, engendre de l'anxiété chez certaines femmes ou un sentiment de résignation chez d'autres. Bref, la dynamique carcérale enrégimentée et prévisible peut ne jamais franchir la porte d'une cellule d'isolement. Conséquemment, les femmes perdent la maîtrise sur la réalité temporelle.

La gestion de l'espace en prison

La prison engendre non seulement une sensibilité accrue à la temporalité, mais également à la spatialité.

Il convient d'abord de rappeler que la prison est un espace public. Au sein de l'enceinte carcérale, l'espace est découpé en une série de micro-espaces dont la grande majorité vise la socialité (aire de visite, gymnase, salle d'artisanat, salles de cours, salons de coiffure), la consommation (cafétéria, cuisine, cantine, salons communautaires), la circulation (corridors, aire des admissions, unités de vie, cours extérieure, agoras) ou encore le travail (ateliers, secteurs administratifs, postes de contrôle, aire de soins médicaux). À ces espaces intensément publics, se compare le caractère privé de la cellule d'habitation où vit la femme détenue. Espace personnel dans lequel la femme purgera sa sentence et qu'elle tentera d'aménager avec quelques objets significatifs. La cellule d'habitation revête un caractère sacré.

Il est commun pour les détenus, autant les hommes que les femmes, de développer un attachement, souvent particulièrement fort, à des images, des photographies, des livres ou des artefacts religieux qui viendront meubler leur cellule d'habitation et lui conférer un caractère personnalisé. La préservation d'un espace identitaire à l'intérieur de la prison peut même parfois conduire, selon Beckford (2001), à une véritable sacralisation de ces objets qui sont alors investis d'un pouvoir et d'une valeur exceptionnels (par ex. statuette religieuse, photos des enfants, bijou, pochette médicinale autochtone). Or, dans les prisons provinciales canadiennes, les cellules d'isolement sont dénuées de tout objet personnel pouvant appartenir aux femmes qui y sont envoyées.

9 Plusieurs femmes ont métaphoriquement lié leur expérience en isolement à la pratique commerciale de la mise de côté où des biens de consommation sont réservés et mis en entreposage pour des clients en

Ces dernières s'y retrouvent donc sans aucune des possessions personnelles qui contribuaient, dans leur cellule d'habitation, à la sauvegarde de leur espace identitaire. En l'absence des objets auxquels les femmes sont attachées, la cellule d'isolement se trouve dépouillée du caractère privé que possède la cellule d'habitation. Elle devient ainsi un lieu de confinement spatial, ni public ni privé, dont l'objectif est la « mise de côté » des femmes⁹ et l'effet, la constriction de leur espace identitaire. Les femmes l'appellent métaphoriquement le « trou » qui, selon *Le Petit Robert*, se définit comme étant un abaissement ou un enfoncement, naturel ou artificiel, de la surface extérieure d'une chose. Se situant ainsi en dénivellation par rapport à la surface (de la prison dans ce cas-ci), le « trou » devient un espace souterrain et artificiel, possiblement vide et sans fond, offrant peu ou pas d'ancrages sociaux ou psychologiques et dont les habitants, un peu fantomatiques, planent entre la population carcérale – dont l'existence est sinon légitimée du moins reconnue par l'administration institutionnelle – et le monde de l'oubli.

Conclusion

Quoique préliminaires, nos résultats tendent à montrer que l'intériorisation, par les femmes, de la dynamique carcérale s'effectue d'abord par le biais des opérateurs de temps et ensuite par le cloisonnement des frontières spatiales qui sont ordinairement utilisés par la prison. Cette intériorisation engendre, par la suite, une perte d'emprise sur la relation spatio-temporelle lorsque les femmes sont confinées à l'isolement cellulaire. Il s'avère également que ce dernier commence à avoir un effet substantiel sur la relation spatio-temporelle dès les premiers jours de confinement, ce qui soulève des questions fondamentales pour la réintégration des femmes qui demeurent en isolement pendant de longues périodes (des mois, voire des années), comme c'est le cas actuellement dans les prisons fédérales et provinciales canadiennes.

La recherche doit maintenant se poursuivre de manière à mieux saisir les liens à multiples facettes entre, d'une part, les notions de temps et d'espace en prison et d'autre part, la construction (ou la préservation) identitaire des femmes en prison, construction elle-même jumelée notamment à la notion de résistance aux conditions d'incarcération qui menacent d'éroder l'identité personnelle. Pour le moment, il demeure que la pratique de l'isolement cellulaire ne fait pas l'objet d'un questionnement sérieux de la part des autorités correctionnelles et que ses incidences sur les femmes demeurent encore insoupçonnées.

attendant que ceux-ci aient l'argent nécessaire, le temps de venir les récupérer ou qu'ils aient pris une décision finale face à l'achat de ces biens.

Références

Beckford, James A. (2001) « Doing Time : Space, Time, Religious Diversity and the Sacred in Prisons ». *International Review of Sociology*, vol. 11(3), pp. 371-382.

Centre canadien de la statistique juridique (1999-2000) *Services correctionnels pour adultes au Canada, 1999-2000*. No 85-211-XIF. Ottawa : Statistique Canada.

Cyrenne, Marie-Andrée (2002) « Réflexions sur la réalité actuelle des détenues dans le système correctionnel fédéral ». *Criminologie*, vol. 35(2), pp. 31-52.

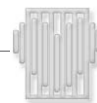
Correctional Service Canada (2002), *Offenders in Administrative Segregation More Than 60 Days*. Performance management, Février 2002.

Laberge, Danielle, Pierre Landreville, Daphné Morin (1995) *Maladie mentale et délinquance : deux figures de la déviance devant la justice pénale*. Montréal, Québec : Presses de l'Université de Montréal.

Laberge, Danielle, Daphné Morin (1997) « L'incarcération comme mode de gestion de

l'itinérance ». *Revue internationale de criminologie et de police technique*, vol. 50(1), pp. 38-53.

Morin, Daphné (1996) « Les troubles mentaux dans le Code criminel : une extension de l'interface entre le système pénal et le système psychiatrique? ». *Canadian Journal of Criminology*, vol. 38(2), pp. 129-154.



Freedom's Call

by Sheri K. Pranteau

Sheri Pranteau est une jeune femme autochtone originaire de la Saskatchewan qui purge une sentence vie à l'établissement Joliette. L'écriture demeure un outil privilégié pour son rétablissement.



There are three main characters in this drama, a young Aboriginal woman, aged 25 years old, by the name of Freedom Rae Justice. Her life in its entirety has been one of severe entanglements, abuses, and conflicts with self. The second character is the Criminal Justice system of Canada, a justice system prided on as being fair, humane, and just.

The third character is the Correctional service of Canada, a prison system noted as being considerably lax compared to prison system's in other parts of the world.

"Freedom's Call" is based on a true story about one woman's experiences, trials, and tribulations with her family of origin, native culture, street gangs, alcohol abuse, violence, sexual & psychological abuse, abandonment, confinement, and her ultimate struggle to survive within a cold, and deliberate system.

From this particular drama, I have chosen a time during Freedom's life, when she honestly reflects back on where she has come from, in the direction she is headed, and where she one day sees herself, despite her complex predicament and documented claims that there is no realistic prospect for rehabilitation for her. It is during this time in her life that I am choosing my scene from.

The underlying importance of the scene in this drama is so that people young and old can understand what it is to be born into a life of hardship, poverty, and discrimination, yet still be able to find a purpose to live, and breathe, to make an effort, and help others from cascading down the same destructive path.

Freedom is serving a term of life imprisonment for manslaughter, armed robbery – use of a firearm, forcible confinement, assault with a weapon, mischief with damage to government property, and lastly, assault. With Freedom's reported up-bringing being everything that no child should ever be subjected to, nor a witness to, she became very bitter, instructing, and cold. She found herself in constant conflict with the law and the people behind the law who always wanted to control her, and lock her up. They treated her the same as everyone else in her life had treated her. The only difference was that the people behind the law tried to con her into being submissive, where as her family hit her and beat her into being submissive, until the blows began not to affect her anymore.

These are but few of the experiences Freedom has had the displeasure of being faced with, which is believed to have contributed to the choices made by her.

The key scene is "A reason to live..."

Freedom is living in a maximum-security penitentiary, in the eastern part of Canada, one of 3 maximum facilities she has done time in the past seven years. With giving serious consideration to making some different choices in her life, Freedom is putting her thoughts into action.

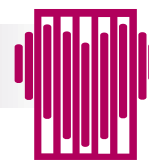
She has come to a point where she truly believes that if any good is going to come out of everything she has endured and learned in the 25 years she has been on Mother Earth, it would ultimately be up to her to make the necessary changes to bring that good into light. Versus letting the criminal justice system, and the correctional service of Canada write her off as someone of no significance, believing that she does not have the ability to ever amount to anything in life.

It must be remembered that it is a system that prides itself on being fair, humane and just. However, it is also a system that repeatedly allows paedophiles to roam the streets, to violate our children and our children's children.

And here we have a young woman attempting to come to terms with a chaotic up bringing, asking for and accepting direction and concentrating on becoming as strong as she needs to be to endure the many challenges she faces and the many tests that this system and life can dish out relentlessly.

She was lost for many years, never really knowing where she belonged. She got caught up with the street gangs, and a life she led no where...It was in prison where she found her native culture and the road she is meant to walk on – a road which leads to being humble, non-judgemental, and helping others understand that everything does happen for a reason. We may not understand why, but we must always remember to look for the good in everybody and everything, however small. And only when we can do this will we find a reason to live. It's Freedom's Call...

LA SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY DU QUÉBEC



FEMMES & JUSTICE

Volume n° 19 - Été 2004

Conseil d'administration

PRÉSIDENTE :

Dominique Larochelle, avocate
Aide juridique de Montréal

VICE-PRÉSIDENT :

Robert P. Godin, avocat
Professeur, Université McGill

TRÉSORIER :

Claude Laperrière

SECRÉTAIRE :

Lucie Joncas, avocate

ADMINISTRATRICES,

ADMINISTRATEURS :

Claudette Bolduc
France Lapointe
Marcel Latreille
Isabelle Martin, avocate
Mélissa Moisan
Jo-Anne M. Wemmers

Équipe de direction

DIRECTRICE GÉNÉRALE :

Ruth Gagnon

DIRECTRICE CLINIQUE :

Christine Champagne

Support administratif

ADJOINTE ADMINISTRATIVE :

Nathalie Plouffe

Équipe professionnelle

MAISON THÉRÈSE-CASGRAIN :

Conseillères cliniques
Anne-Marie Côté
Anne-Lise Dubé
Sofia Nastasa
Karine Toussaint
Marie-Hélène Tremblay

Entraide vol à l'étalage :

Agente de liaison
Carmelle Plamondon

Coordonnatrice
Nathalie Thibodeau

Service juridique :

Marie-France Laforce, avocate

Programmes en Prison :

Agente de programme
Amélie Bordeleau

Coordonnatrice de bénévoles
à l'Établissement Joliette
Danielle Berthiaume

Intervenante communautaire
Réseau des bénévoles de Montréal
Marie-Louise Delisle

Programme de surveillance communautaire :

Agente de surveillance
Nathalie Bussières

Centres Elizabeth Fry en région :

Josée McCann
Centre de l'Outaouais, (819) 777-3669
France Veillette
Centre de la Mauricie, (819) 386-8761

Siège social de la rédaction :
5105, Chemin de la Côte Saint-Antoine
Montréal, Québec, H4A 1N8
Téléphone : (514) 489-2116
Site Web: <http://www.elizabethfry.qc.ca>

Conception graphique
et mise en pages :
Marie-Josée Lejeune

Révision linguistique
Dominique Béraud

Impression :
Imprimerie MAXIME inc.

F
EMMES & JUSTICE
J

Reproduction permise en citant la source. Les articles signés n'engagent que l'opinion de leur auteur.

Dépôt légal 4^e trimestre 1985 Bibliothèque nationale du Québec

ABONNEZ-VOUS !

Femmes et Justice est publié deux fois par année.

Pour s'abonner, devenir membre ou faire un don et recevoir Femmes et Justice, veuillez utiliser ce coupon.

Je veux m'abonner : 20 \$

Je veux devenir membre : 25 \$

et/ou Ci-joint mon don au montant de : _____ \$

Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Profession : _____

Envoyer à : La Société Elizabeth Fry du Québec

5105, Chemin de la Côte Saint-Antoine, Montréal, Québec, H4A 1N8

Étudiante ou étudiant, nom de l'institution fréquentée et domaine d'étude